

En bref – Énergie

Les agrocarburants épinglés pour leur bilan environnemental



4 janvier 2022 à 17h38,

Durée de lecture : 1 minute

Les agrocarburants présentent « *un bilan environnemental négatif et un bilan climatique décevant* », a estimé la Cour des comptes dans un rapport consacré à la politique de développement des agrocarburants en France, mis en ligne le 20 décembre. L'administration explique notamment que « *de nombreuses études*

scientifiques » mettent en évidence « *les multiples atteintes à la biodiversité, à la qualité de l'eau, de l'air et des sols* » des agrocarburants conventionnels.

D'un point de vue climatique, elle souligne que si « *la combustion des biocarburants entraîne des émissions de polluants*

atmosphériques comparables à celles de l'essence ou du gazole », les bénéfices supposés en termes d'absorption de gaz à effet de serre des végétaux utilisés pour leur fabrication doivent être mieux mesurés. Elle pointe en particulier les effets négatifs du changement d'affectation des sols et regrette que les dispositifs de soutien aux agrocarburants soient fondés en France sur la seule part d'énergie renouvelable incorporée et non sur la réduction effective des émissions de CO₂.

La Cour des comptes émet cinq recommandations. Elle préconise en

particulier la réalisation d'une évaluation des conséquences environnementales et agronomiques des matières premières utilisées pour la production d'agrocarburants. Elle estime en outre que la France doit soutenir au niveau européen l'évolution de la réglementation pour moduler selon l'origine géographique les forfaits d'émission de gaz à effet de serre pour le transport et la distribution des agrocarburants. Enfin, alors que la vente de véhicules thermiques sera interdite en 2035, elle recommande de définir une stratégie de transition pour ces produits dans le mix énergétique des transports.

Après cet article

[Enquête – Agriculture](#)

ENQUÊTE - 3 - L'incroyable rente des agrocarburants



Photo : [Pxhere/CCO](#)

Précisions